



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1448

Approbation d'une convention de partenariat établie entre la Ville de Lyon-Bibliothèque municipale et la Métropole de Lyon-musée Lugdunum

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 3 FEVRIER 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : M. GODINOT Sylvain

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1448 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON-BIBLIOTHEQUE
MUNICIPALE ET LA METROPOLE DE LYON-MUSEE
LUGDUNUM (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La bibliothèque municipale de Lyon a pour mission de donner accès, facilement et au plus grand nombre, à l'essentiel de la production éditoriale française et étrangère. En partenariat avec de nombreux acteurs de la culture, elle mène une action culturelle et pédagogique qui la positionne comme lieu de débat, de savoir et de découverte.

La bibliothèque mène actuellement une réflexion sur son nouveau projet d'établissement, qui, inclura un important volet culturel en faveur de la jeunesse.

Lugdunum-Musée et théâtres romains forme un ensemble exceptionnel composé d'un site archéologique majeur, de collections parmi les plus riches de France et d'une architecture muséale unique.

Chaque année Lugdunum-Musée propose un riche catalogue de parcours thématiques destinés à tous les niveaux et qui explore toutes les facettes du monde romain. Le catalogue intègre des approches aussi bien artistiques que techniques, sociologiques ou historiques.

Les deux établissements collaborent depuis plusieurs années en proposant de nombreux rendez-vous culturels et souhaitent pérenniser et développer ce partenariat, en lien avec le projet d'établissement de la bibliothèque.

La convention jointe au présent rapport porte sur l'organisation d'un programme de rendez-vous au sein du réseau jeunesse des bibliothèques municipales de Lyon avec pour objectifs de développer un projet d'éducation artistique et culturelle et de favoriser la découverte du patrimoine archéologique gallo-romain.

Ces rendez-vous sont principalement des ateliers autour d'objets ou de fac-similés archéologiques à destination des enfants de 6 ans et leurs familles, un mercredi tous les deux mois. Il est également prévu des animations culturelles et la participation aux temps forts de la bibliothèque : l'Automne des Gones (6-12 ans) et le Printemps des petits lecteurs (0-6 ans).

Le contenu de ces rendez-vous est proposé sans contrepartie financière par le musée qui assure l'intervention de médiateurs pour les ateliers au sein des bibliothèques.

La bibliothèque participe dans le cadre de son budget d'animation : menues dépenses (fournitures, alimentation, etc...).

Ces ateliers et animations sont proposés gratuitement au public.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat entre la métropole de Lyon-Lugdunum musée et la Ville de Lyon-bibliothèque municipale est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer la convention et tous les autres documents afférents et à les exécuter.
- 3- La dépense sera inscrite sur le budget des années 2022 et suivantes de la bibliothèque municipale, fonction 321, programme CULTURECOM.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET